Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 142 (2021)
Heft: 11-12

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de bec de gaz pour sublimer des cristaux d'acide oxalique par le trou de vol. L'équilibre de la ruche est ainsi préservé au maximum et la manœuvre est très rapide, en particulier avec les appareils les plus récents. Les inconvénients de la méthode sont néanmoins que vous agissez à l'aveugle (à moins d'avoir fait quelques pointages) et n'êtes pas sûr que vos ruches n'ont pas de couvain. De plus, elle nécessite un appareillage souvent coûteux et encombrant (batterie de voiture dans certains cas).

Le traitement par **dégouttement** est une autre alternative qui permet d'agir en ménageant la grappe. Une solution de sirop tiède auquel on ajoute de l'acide oxalique est appliquée sur les abeilles avec une seringue. La méthode est rapide, bon marché, et a l'avantage de pouvoir être utilisée dans des conditions de froid très importantes. Son efficacité est même optimale de 4° à -15°C, il faudrait d'ailleurs ne pas l'utiliser s'il fait plus que 5°C ! La difficulté réside néanmoins dans la tiédeur de la solution : un sirop préparé tiède refroidira rapidement par temps froid. Plus votre cheptel est important, plus cette question devient cruciale. Il faut alors jouer du thermos ou trouver d'autres méthodes pour s'assurer que mêmes les dernières ruches recevront un traitement efficace. **Attention toutefois :** le traitement par dégouttement doit être unique ! Il est possible de traiter plusieurs fois les ruches par vaporisation ou par sublimation, si l'on suspecte une réinfestation ou si la chute suite à une première tentative est très importante (plus de 500 acariens sur les langes après 2-3 semaines). Néanmoins, un deuxième traitement par dégouttement peut être néfaste aux abeilles et en particulier aux reines. Si vous deviez effectuer un deuxième traitement à l'acide oxalique, choisissez une des deux autres méthodes.

Comme toujours, les traitements doivent se faire en suivant scrupuleusement les modes d'emploi, avec le matériel de protection adéquat (masque, gants et lunettes).

Voilà pour 2021. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une très belle fin d'année. Reposez-vous dans la mesure du possible et appréciez de pouvoir laisser vos abeilles tranquilles.

Guillaume Kaufmann

SAR

Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 15 septembre 2021

La séance a lieu par vidéoconférence. Tous présents. De nombreux sujets ont été abordés. Ne sont présentés ici que les sujets avec une décision.

Le comité a décidé d'établir une note récapitulative des indemnités et remboursements des frais.

Le président Francis Saucy et le vice-président Olivier Mooser ont participé à la réunion de l'intergroupe parlementaire « Abeilles », coprésidée par Andreas Aebi (président du conseil national) et Delphine Klopfenstein Broggini (conseillère nationale).

Le comité a préparé la séance du 13 novembre avec les présidents et représentants des fédérations cantonales.

Une large discussion a eu lieu au sujet des valeurs de la SAR. Elles s'inscriront dans la suite logique de l'enquête 2020 des cadres au sujet des priorités stratégiques. Les valeurs doivent notamment permettre de donner un cadre aux thèmes à débattre. Un groupe de travail a été créé afin de définir une procédure, un agenda et prioriser les thèmes, dans un objectif de simplicité.

De nombreux autres sujets ont fait l'objet d'un état des lieux : journée de formation des moniteurs-éleveurs du 18 septembre, achat de miel labellisé par Coop, film « Être avec les abeilles », site internet, espace informatique de travail, traduction en français d'un livre en allemand, etc.

Pour le comité, Henri Erard

Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 16 octobre 2021

La séance a lieu à Yverdon. Tous présents.

Le comité a préparé la séance du 13 novembre avec les présidents et représentants des fédérations cantonales (ordre du jour et répartition de la matière).

Le miel a été un sujet important de la séance. De nombreuses questions et réflexions sont posées :

- Souhaite-t-on augmenter le nombre et les types de contrôles : produits phytosanitaires, pain d'abeilles, label d'or ?
- Comment améliorer le défraiement des contrôleurs du miel afin d'augmenter l'attractivité de la fonction ?
- Souhaite-t-on augmenter les exigences du label d'or ?
- Qui doit payer, les apiculteurs labellisés ou tous les apiculteurs ?
- Comment améliorer la relation entre le label d'or et les labels régionaux ?
- Dans son segment « Ma région », COOP ne vendra à l'avenir que des miels avec label d'or ou bio, avec quelles conséquences ?
- Quelles passerelles sont possibles entre le miel Bio / Demeter et le label d'or ?
- Quel marketing mettre en place, avec quel budget ?

Le comité central invite la commission du miel apisuisse et tous les labels régionaux à se mettre autour de la table.

Pour le comité, Henri Erard

Concours des ruchers

Rectificatif

Dans le rapport du candidat Jean-René Vuissoz (Revue SAR no 10/2021), il manquait le résultat final (points et médaille). Le voici :

Résultat final : 5 + 5 + 9 + 4 + 9 + 10 + 8 + 10 + 10 + 10 + 3 + 4 + 5 + 1 = 93 points / 100

Jean-René obtient la médaille d'or.

À signaler aussi que les candidats Chantal et Gérard Sierro font partie de la Société d'apiculture du Val d'Hérens et pas de celle du Val de Bagnes.

Isabella Moretti

Envie de soutenir la cause apicole ? Profitez des fêtes de fin d'année en faisant un geste pour nos abeilles !

Nous vous proposons l'achat de timbres afin d'agrémenter vos envois et en même temps de soutenir l'apiculture romande à travers sa faîtière. En effet, la SAR assure un grand nombre de formations de base et de perfectionnement afin que les apiculteurs / trices aient toutes les cartes en main pour assurer la survie de leurs abeilles mellifères.

Vous aussi vous pouvez participer à cet élan de soutien. **Pour ce faire, il vous suffit de commander des timbres-poste pour l'envoi de vos vœux pour les fêtes de fin d'année par exemple.** Les timbres proposés sont des timbres officiels à Fr. 1.– (courrier A), avec un don de Fr. 0.50 par timbre pour soutenir la formation de nos apiculteurs / trices. Chaque Fr. 0.50 de majoration représentera votre contribution à l'apiculture et sera versée sur un fond destiné à mettre en place de nouveaux outils pédagogiques.

Dès janvier 2022, le tarif des timbres en courrier A passera à Fr. 1.10. Le prix proposé (Fr. 18.– par page de 12 timbres) ne changera pas (le don passera à Fr. 0.40). Les timbres créés en 2021 pourront être utilisés en 2022, mais il faudra alors compléter l'affranchissement manquant au guichet. Merci d'indiquer la date à laquelle vous désirez recevoir les timbres sur le bon de commande sous « Date de livraison souhaitée ».

Depuis cette année, vous avez le choix entre 5 designs différents (voir le bon de commande pour plus de détails). A vous de choisir celui ou ceux qui vous plaisent le plus (1 design par page de 12 timbres) ! Les photos sont généreusement mises à disposition par Yves Sanglard (www.sanglard.ch/yves).

D'avance un grand merci pour votre contribution et votre soutien.

Le Comité SAR

Bon de commande

A

B

C

D

E

Design	Désignation	Prix	Quantité*	Montant
A	Feuille 12 timbres « Chicorée »	18.–		
B	Feuille 12 timbres « Échinacée »	18.–		
C	Feuille 12 timbres « Souci »	18.–		
D	Feuille 12 timbres « Tournesol »	18.–		
E	Feuille 12 timbres « Oranger »	18.–		
	Don			
	* Commande minimale : 2 feuilles		Total	

Timbres à Fr. 1.– (+ 0.50 soutien). Dès janvier 2022 : timbres à Fr. 1.10 (+ 0.40 soutien).
Frais de port offerts. Paiement à 10 jours dès réception des timbres.
Versement pour don : CH 81 0076 8111 0056 9650 6 SAR 1700 Fribourg

Entreprise _____

Prénom et nom _____

Adresse _____

NP et localité _____

Lieu et date _____

Signature _____

Date de livraison souhaitée _____

A retourner par courrier ou par e-mail à :
Aude Steiner, Les Brussattes 1, 2904 Bressaucourt, administration@abeilles.ch